



ENVIRONNEMENT

Présence de chenilles processionnaires : rappel des bons réflexes

Depuis plusieurs semaines, les services municipaux de la Ville de Saint-Brieuc reçoivent un nombre croissant d'appels pour signaler la présence de chenilles processionnaires dans divers secteurs de la commune. Ce phénomène s'accompagne d'une vigilance accrue : la chenille processionnaire du pin constitue une menace pour la santé humaine et animale du fait de ses poils urticants.

Publié le 06 janvier 2026

Un phénomène connu et suivi

Les chenilles processionnaires sont présentes à Saint-Brieuc depuis 2010 et ont été identifiées comme un risque sanitaire à partir de 2022. Les services municipaux travaillent quotidiennement à limiter leur prolifération par différents moyens (pièges à phéromones, écopièges, échenillage, installation de gîtes pour prédateurs naturels comme les mésanges ou chauves-souris).

Des risques avérés pour la santé

Les chenilles processionnaires – tant du pin que, potentiellement, du chêne – sont recouvertes de poils microscopiques urticants qui peuvent provoquer chez l'humain des irritations cutanées, des conjonctivites, et des troubles respiratoires. Ces poils peuvent aussi être dispersés par le vent ou rester sur des surfaces longtemps après le passage des chenilles.

Les animaux domestiques, notamment les chiens, sont particulièrement exposés au risque : l'ingestion ou le simple contact peut entraîner des lésions graves, notamment au niveau de la langue et des muqueuses.

Rappel des bons réflexes

La Ville de Saint-Brieuc appelle à la plus grande prudence et rappelle les consignes suivantes :

Ne pas toucher les chenilles, ni leurs nids, même morts ou vides.

Éviter de s'approcher des zones où des processions sont visibles, même sans contact direct, car les poils urticants peuvent se disperser.

Tenir les enfants et les animaux domestiques à distance des zones infestées.

En cas de contact avec des poils urticants :

Laver abondamment la zone à l'eau claire sans frotter.

Consulter un professionnel de santé si des symptômes apparaissent rapidement après l'exposition.

Pour les animaux, consulter un vétérinaire sans délai.

Contact

Vous avez constaté la présence de chenilles processionnaires ? N'hésitez pas à en informer le service environnement et hygiène de la Ville de Saint-Brieuc :

02 96 62 55 47

environnement.sante@saint-brieuc.fr



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)